

AMEN ALLIANCE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 30 juin 2020 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 64 232 770 Dinars, un actif net de 64 119 065 Dinars et un bénéfice de la période de 619 731 Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois en titres d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 9,66% de l'actif net au 30 juin 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 5% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 23 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :
JELIL BOURAOUI & ASSOCIES
Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 30/06/2020
(Exprimé en dinars)

		30/06/2020
ACTIF		
Portefeuille-titres		26 963 423
Actions et droits rattachés		-
Obligations de sociétés	3.1	1 115 258
Emprunt d'Etat	3.2	19 655 188
Titres OPCVM	3.3	6 192 977
Placements monétaires et disponibilités		36 781 954
Placements monétaires	3.4	15 786 500
Disponibilités	3.5	20 995 454
Créances d'exploitation	3.6	487 392
Autres actifs		-
TOTAL ACTIF		64 232 770
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	3.7	104 093
Autres Créditeurs divers	3.8	9 612
TOTAL PASSIF		113 705
Capital	3.9	61 807 702
Sommes Distribuables	3.10	2 311 363
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Résultat distribuable de la période		1 004 046
Regul résultat distribuable de la période		1 307 317
ACTIF NET		64 119 065
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		64 232 770

ETAT DE RESULTAT
Allant du 01/04/2020 au 30/06/2020
(Exprimé en dinars)

		Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 17/02/2020 au 30/06/2020
Revenus du portefeuille-titres	4.1	413 909	413 909
Dividendes/ Titres OPCVM		362 093	362 093
Revenues des obligations de sociétés		-	-
Revenues des emprunts d'Etat		51 816	51 816
Revenus des placements monétaires	4.2	627 827	703 842
Total des revenus de placements		1 041 736	1 117 751
Charges de gestion des placements	4.3	-94 929	-104 093
Revenus Nets des placements		946 807	1 013 658
Autres charges d'exploitation	4.4	-8 765	-9 612
RESULTAT D'EXPLOITATION		938 042	1 004 046
Régularisation du résultat d'exploitation		1 203 075	1 307 317
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		2 141 117	2 311 363
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 203 075	-1 307 317
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-117 964	-117 315
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-200 341	-200 341
Frais de négociation de titre		-5	-5
RESULTAT NET DE LA PERIODE		619 731	686 385

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Allant du 01/04/2020 au 30/06/2020

(Exprimé en dinars)

	Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 17/02/2020 au 30/06/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	619 731	686 385
Résultat d'exploitation	938 042	1 004 046
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-117 964	-117 315
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-200 341	-200 341
Frais de négociation de titres	-5	-5
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	47 142 117	62 432 681
Souscriptions	68 515 690	84 196 358
- Capital	67 010 000	82 582 600
- Régularisation des sommes non distribuables	-323 604	-323 266
- Régularisation des sommes distribuables	1 829 294	1 937 024
Rachat	-21 373 573	-21 763 677
- Capital	-20 869 200	-21 255 800
- Régularisation des sommes non distribuables	121 846	121 830
- Régularisation des sommes distribuables	-626 219	-629 707
VARIATION DE L'ACTIF NET	47 761 849	63 119 065
ACTIF NET		
En début de période	16 357 217	1 000 000
En fin de période	64 119 065	64 119 065
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	161 860	10 000
En fin de période	623 268	623 268
VALEUR LIQUIDATIVE	102,876	102,876
TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	7,236%	7,797%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 JUIN 2020

Montants en Dinars Tunisiens

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés à partir du 10 juin 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au taux du marché monétaire moyen du début janvier de l'année de placement moins un point sont soumis à une retenue libératoire de 35%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 juin 2020.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2020 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN BANK 2010 SUB	17 800	711 947	761 958	1,186
AMEN BANK 2012	11 000	330 000	353 300	0,550
Total Obligations de sociétés		1 041 947	1 115 258	1,736

3.2. Emprunts d'Etat

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA 5.50% 10/2020	13 000	12 975 690	13 483 604	20,992
BTA13042028	4 000	3 750 000	3 803 159	5,921
BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 368 425	3,687
Total Emprunts d'Etat (BTA)		19 053 190	19 655 188	30,600

3.3. Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
AMEN PREMIERE SICAV	31 479	3 222 834	3 113 588	4,847
AMEN TRESOR SICAV	26 409	2 800 144	2 776 008	4,322
SICAV AMEN	6 621	300 084	303 381	0,472
Total titres OPCVM		6 323 062	6 192 977	9,641

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2020 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

• **Pensions livrées**

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL au 05/10/20	ATTIJARI BANK	120	7,00	2 000 372	2 010 299	3,130
PL au 08/10/20	BH BANK	120	7,80	3 500 000	3 515 591	5,473
PL au 22/10/20	BH BANK	120	7,80	4 000 000	4 005 922	6,237
Total pensions livrées				9 500 372	9 531 812	14,839

• **Billets de trésorerie**

	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BIT au 25/11/20	ENDA TAMWEEL	190	9,00	2 409 308	2 429 105	3,782
BIT au 29/03/21	ENDA TAMWEEL	300	9,80	1 879 199	1 890 074	2,943
Total Billets de trésorerie				4 288 507	4 319 179	6,725

• **Certificat de dépôt**

	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CD au 16/12/20	COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	190	9,00	1 927 446	1 935 509	3,013
Total Certificat de dépôt				1 927 446	1 935 509	3,013

Total placements monétaires					15 786 500	24,577
------------------------------------	--	--	--	--	-------------------	---------------

3.5 Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30/06/2020 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2020</u>
PLACEMENT A TERME (i)	13 182 208
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	7 813 247
Total disponibilités	20 995 454

(i) Les conditions et les modalités de rémunérations des placements à terme sont les suivantes :

	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PLACT au 03/11/20	AMEN BANK	180	8,80	4 500 000	4 547 737	7,08
PLACT au 09/11/20	AMEN BANK	271	11,51	990 000	1 024 869	1,596
PLACT au 23/11/20	AMEN BANK	271	11,51	50 000	51 598	0,080
PLACT au 23/11/20 A	AMEN BANK	270	11,51	836 000	862 291	1,342
PLACT au 30/11/20	AMEN BANK	273	11,51	295 000	304 005	0,473
PLACT au 01/12/20	AMEN BANK	270	11,51	1 300 000	1 338 371	2,084
PLACT au 07/12/20	AMEN BANK	271	11,51	420 000	431 867	0,672
PLACT au 11/12/20	AMEN BANK	270	11,51	4 500 000	4 621 470	7,195
Total Placements à terme				12 891 000	13 182 208	20,523

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2020 se détaille comme suit :

3.6 Créances d'exploitation :

	<u>30/06/2020</u>
DIVIDENDES A RECEVOIR	362 092
INTERET COURU/COMPTE REMUNERE	125 300
Total créances d'exploitation	487 392

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2020 se détaille comme suit :

3.7 Opérateurs créditeurs :

	<u>30/06/2020</u>
GESTIONNAIRE	24 029
DEPOSITAIRE	22 875
DISTRIBUTEUR	57 189
Total Opérateurs Créditeurs	104 093

3.8 Autres créditeurs divers :

	<u>30/06/2020</u>
AUTRES CREDITEURS (CMF)	9 612
Total Autres Créditeurs Divers	9 612

ACTIF NET :

3.9 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 17 février 2020 au 30 juin 2020 se détaillent comme suit :

Capital initial	
Montant	1 000 000
Nombre de titres	10 000
Nombre d'actionnaires	7
Souscriptions réalisées	
Montant	82 582 600
Nombre de titres	825.826
Nombre d'actionnaires entrants	128
Rachats effectués	
Montant	- 21 255 800
Nombre de titres	212.558
Nombre d'actionnaires sortants	0
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	- 117 315
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	- 200 341
Régularisation des sommes non distribuables	- 201 436
Frais de négociation de titre	- 5
Capital au 30 juin 2020	
Montant	61 807 702
Nombre de titres	623.268
Nombre d'actionnaires	135

3.10 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 juin 2020 se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2020</u>
Résultat Distribuable de la période	1 004 046
Régularisations du résultat distribuable de la période	1 307 317
Total Sommes Distribuables	2 311 363

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/04/2020 au 30/06/2020</u>	<u>Du 17/02/2020 au 30/06/2020</u>
Dividendes/Titres OPCVM	362 093	362 093
Revenus des emprunt d'Etat (BTA)	51 816	51 816
Total Revenus du portefeuille titres	413 909	413 909

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/04/2020 au 30/06/2020</u>	<u>Du 17/02/2020 au 30/06/2020</u>
Revenus des placements à terme	358 579	430 854
Revenus du compte rémunéré	123 500	125 300
Revenus des certificats de dépôt	8 062	8 062
Revenus des billets de trésorerie	30 673	30 673
Revenus des pensions livrées	107 013	108 953
Total Revenus des placements monétaires	627 827	703 842

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/04/2020 au 30/06/2020</u>	<u>Du 17/02/2020 au 30/06/2020</u>
Rémunération du distributeur	52 154	57 189
Rémunération du gestionnaire	21 913	24 029
Rémunération du dépositaire	20 862	22 875
Total charges de gestion de placements	94 929	104 093

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/04/2020 au 30/06/2020</u>	<u>Du 17/02/2020 au 30/06/2020</u>
Redevances CMF	8 765	9 612
Total Autres charges d'exploitation	8 765	9 612

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif de AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.